

Voyage au cœur de la 8^e Division blindée

Chaque matin, le ton est donné sous le signe d'un cérémonial solennel avec la levée du drapeau algérien, relayé par la fanfare personnelle et organique de la 8^e division blindée. Cette dernière se situe à Ras-El-Ma à 90km de Sidi Bel-Abbès. Lors de cette visite effectuée par les médias, dans le cadre des activités de communication du commandement des forces terrestres, au niveau de cette division durant la journée du 16 avril 2007, la réalité du vécu quotidien de cette division militaire témoigne de sa rigueur qui ne connaît aucun relâchement et ce, quelle que soit la situation sécuritaire du pays.

Partant du principe qu'une bonne préparation au combat constitue la force d'une armée, le commandement des forces terrestres accorde un intérêt particulier à la préparation des hommes.

La 8^e division blindée est établie dans la région de Sidi-Bel-Abbès, elle représente l'une des plus grandes formations organiques et permanentes que compte l'Armée nationale populaire. C'est en 1970 que fut créée la brigade blindée qui fut dirigée par le commandant Abdelmalek Guenaïzia, élevé par la suite au grade de général-major (il fut nommé en 2005 dans les fonctions de ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale).

Il avait dirigé cette brigade jusqu'en 1976. En 1973, cette brigade a pris part, nous dit-on, à la guerre d'Octobre aux côtés des

pays arabes contre Israël. En 1990, cette brigade blindée a permis la création de plusieurs divisions dont la 8^e division blindée.

Cette division compte principalement des régiments de blindés (de chars), des régiments d'infanterie mécanisée appuyés par des unités d'artillerie, de génie, de défense contre aéronaves, de reconnaissance et d'autres unités de commandement et de soutien.

Dès lors, «les exercices tactiques sont considérés comme étant la principale méthode, didactique et démonstrative, d'apprentissage des différents formes de combat. Ces exercices permettent aux militaires d'élargir leurs compétences, travailler la cohésion, maîtriser les systèmes d'armes et se tenir prêts pour faire face à toute éventualité.»

A ce sujet, lors d'un exercice de simulation de situa-



tion de combat avec l'utilisation de chars russes de type T72, les plus performants et les plus redoutables dans le monde, le commandant de la 8^e DB, le colonel Abala Djamel nous dira : «C'est la valeur de l'équipage qui mène le char et le met en valeur et ce, quelle que soit sa renommée et sa performance. Sinon, on serait face à un tas de ferraille même le plus performant.

Nous misons avant tout sur le potentiel humain». Nous apprenons que pas moins de 1500 exercices tactiques sont effectués par an avec une très forte proportion de militaires contractuels dans le cadre de la

professionnalisation de l'armée, environ 80% sur la base d'un recrutement qui s'appuie sur une exigence incontournable : avoir un niveau d'instruction de 9^e AF.

Deux rôles majeurs sont attribués à cette division : la préparation au combat et la lutte antiterroriste qui s'étend sur des milliers de km et couvre plusieurs points sur la zone : Sidi-Bel-Abbès, Tlemcen et Saïda.

Parmi les résultats obtenus à travers cette lutte : 739 terroristes ont été mis hors d'état de nuire et la récupération de 621 armes et la destruction d'une centaine de refuges.

Cette 8^e division blindée compte une autre fonction et pas des moindres à savoir : le retrait et la destruction des mines anti-personnel et anti-groupe. Des opérations qui sont activement menées depuis 2004. Environ 24 766 mines ont été détruites au niveau du territoire de la 2^e RM, ainsi qu'au niveau de la section de Tlemcen.

Ces opérations se poursuivront pendant les mois à venir.

L'Algérie a pris part à cette lutte contre ces armes inhumaines suivant l'appel de la Convention d'Ottawa. De ce fait, elle a été parmi les six premiers pays à avoir signé, le 3 décembre 1997,

De notre envoyée spéciale à Sidi-Bel-Abbès, Amel B.

la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel qu'elle a ratifiée en 2000.

A ce sujet, selon une source officielle, chaque année, dans le monde, elles sont près de 15 000 à 30 000 personnes à être mutilées par les mines qui touchent essentiellement des populations civiles. En Algérie, depuis 2004 environ 50 civils ont été victimes de ces mines anti-personnel.

Toujours selon cette source, des statistiques révèlent que «près de 60 à 100 millions de mines antipersonnel actives resteraient enfouies dans le sol d'environ soixante pays». Notre source précise qu'en Algérie «50 000 mines de différents types ont été semées tous les 20 km sur une distance de plus de 700 km». Toutefois, à ce jour, les autorités françaises refusent de transmettre à l'Algérie, leurs emplacements.

Cette visite guidée à la 8^e division blindée, nous a permis d'avoir une vision plus démonstrative des efforts consentis par le commandement des forces terrestres, qui aspire de manière permanente à augmenter la disponibilité opérationnelle de cette grande unité.

A. B.

PARLEMENT EUROPEEN / SAHARA OCCIDENTAL

Au Parlement européen, experts, juristes et eurodéputés dénoncent l'acte illégal de la Commission européenne et confortent la juste cause du peuple sahraoui

Le Parlement européen (PE) a abrité, hier, une rencontre consacrée à la "protection des droits de l'homme" et des "ressources halieutiques" du Sahara occidental. Karim Scheele, eurodéputé socialiste autrichien et présidente de l'intergroupes "Paix pour le Sahara", initiatrice de l'événement, a invité un prestigieux et compétent panel.

Cecilia Malmström, ministre suédoise des Affaires étrangères, le Pr Jaime Saura Estapa, université de Barcelone, Paul Romeva, eurodéputé, Ali Lemrabet et Lars Björk, journalistes marocains et suédois ainsi que Elghalia Djimi, sahraouie, militante des droits de l'homme dans les territoires occupés par le Maroc.

Les témoignages, tous les témoignages des juristes, experts, journalistes et représentants d'ONG ont été unanimes pour relever la "féroce" et "sanglante" répression qui s'abat sur le peuple sahraoui sous occupation marocaine, notamment à Laâyoune.

Le refus des autorités marocaines de permettre aux délégations étrangères représentantes

d'Etats, d'ONG ou des journalistes d'aller à Laâyoune ou à Dakhla a été, comme c'était prévisible, dénoncé par les participants.

Mme Cecilia Malmström, a expliqué, pour ce qui la concerne, les raisons qui ont amené son pays à refuser de signer l'accord de pêche conclu entre l'Union européenne et le Maroc.

"Mon pays, a-t-elle relevé, toutes tendances confondues, ne peut pas aller à l'encontre du droit international et aller pêcher dans des eaux territoriales appartenant à un peuple, le peuple sahraoui alors qu'ils n'a pas exercé son droit à l'autodétermination." La responsable de la diplomatie suédoise a, ensuite, informé que Stockholm était en contact avec les autres pays scandinaves ainsi qu'avec d'autres pays européens afin qu'ils excluent de l'accord de pêche Maroc-UE les eaux territoriales sahraouies.

Le professeur Saura Estapa, universitaire, chercheur et juriste, université de Barcelone a, ensuite, longuement et de façon éclatante démontré comment la Commission européenne a



contourné le droit international en actant des accords de pêche avec le Maroc sans exclure les eaux atlantiques sahraouies.

"La Commission européenne, a-t-il en substance estimé, a non seulement interprété faussement et de façon tendancieuse l'avis juridique rendu pour l'ONU par l'expert Hans Korell, mais a aussi, solidairement avec le Maroc, tout fait pour laisser les ambiguïtés et

les vides nécessaires pour ne pas protéger les ressources halieutiques du Sahara occidental.

Jaime Saura Estapa conclut donc que l'accord de pêche UE-Maroc (mars 2005) et qui doit entrer en vigueur ces jours-ci est illégal. D'autant plus, dira-t-il, que l'expert Hans Korell précise nettement que dans tout accord de ce type, les intérêts et les désirs du peuple sahraoui doivent être

De notre bureau de Bruxelles, Aziouz Mokhtari

garantis. Plusieurs eurodéputés et des experts ont convenu de plusieurs actions pour invalider ou, à tout le moins, rectifier sensiblement cet accord en vue de préserver les intérêts du peuple sahraoui. Cette démarche pourra intervenir lors de la révision du protocole.

D'autres initiatives ont été retenues (saisine de la Cour européenne de justice, mobilisation de la société civile européenne et tout autre acte permettant de remettre en cause les accords de pêche entre l'UE et le Maroc). Accords qui s'apparentent plus au brigandage et à la piraterie internationale qu'à un traité commercial. L'intergroupes "Paix pour le peuple sahraoui" a permis, hier, de démontrer publiquement les mensonges de la commission Barroso.

Relevons que l'intervention du journaliste marocain Ali Lemrabet a été, particulièrement, remarquée.

A. M.